



Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Marilyne Melançon, directrice générale, greffière-trésorière de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac a adopté, lors de sa séance tenue le 25 septembre 2025, une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 est modifié comme suit :

QUE la séance ordinaire prévue initialement le mardi 14 octobre 2025 à 19h30 est déplacée le vendredi 3 octobre 2025 à 15h45.

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2025.

Donné à Sainte-Anne-du-Lac, ce 25 septembre 2025.

Marilyne Melançon,
Directrice générale,
greffière-trésorière